

## Conditions Générales d'Utilisation option « Nom de domaine »

Le client déclare disposer de tous pouvoir, autorité et capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des obligations prévues aux présentes.

### ARTICLE 1. CONDITIONS / DISPOSITIONS APPLICABLES

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation s'appliquent en complément des Conditions Générales d'Abonnement des offres Découverte Internet, Formule, Net, Formule Internet Everywhere, Net Everywhere, Optimales Orange, La fibre selon l'offre d'accès souscrite par le Client. Elles les complètent quand elles ne les remplacent pas.

Les formulaires d'abonnement, annexes, conditions définies par les Registres et Autorités de tutelle (telles que la Charte de nommage pour l'enregistrement de Noms de domaine en .fr : <http://www.afnic.fr/obtenir/chartes/nommage-fr>), et éventuelles Conditions Particulières par lesquels le client (ci-après « le Client ») souscrit à l'Option Nom de domaine (ci-après « l'Option »), objet des présentes font partie intégrante des présentes Conditions Générales.

France Télécom rappelle au Client que, de par la demande d'enregistrement du Nom de domaine, il accepte de se soumettre au respect des Procédures alternatives de résolution de litiges désignées par les registres ou Autorités de tutelle en charge de la gestion des extensions correspondant au Nom de domaine demandé.

Ces procédures relèvent des Présentes Conditions, et le Client déclare en avoir dûment pris connaissance préalablement à la conclusion des Présentes :

#### Relativement à l'extension.fr

- Procédure PARL (Procédure Alternative de Résolution des Litiges) exercée devant :
  - le **CMAP** (<http://www.mediationarbitrage.com/>); ou
  - l'**OMPI** (<http://www.wipo.int/amc/fr/domains/cctld/fr/index.html>)
- Procédure réservée aux particuliers, exercée devant le **médiateur du net** ([www.mediateurdunet.fr](http://www.mediateurdunet.fr))
- **Procédure de résolution des cas de violations manifestes des dispositions du décret du 6 février 2007** exercée devant l'**AFNIC** uniquement pour la résolution des infractions manifestes aux termes du décret précité : <http://www.afnic.fr/doc/ref/juridique/predec/>.

#### Relativement aux extensions internationales (.com, .net, .org, .info, .biz)

- Procédure **UDRP** (Uniform Domain Name Dispute Resolution Policy) exercée devant l'**OMPI** et la **Cour d'arbitrage Tchèque**.
- Principes directeurs régissant le règlement uniforme des litiges relatifs aux Noms de domaine sous extensions internationales : <http://www.wipo.int/amc/fr/domains/gtld/udrp/> (pour l'OMPI) et [http://www.adr.eu/arbitration\\_platform/udrp\\_disputes.php](http://www.adr.eu/arbitration_platform/udrp_disputes.php) (pour la Cour d'Arbitrage Tchèque).
- Ces principes sont complétés par les **RDRP** (Rules for Uniform Domain Name Dispute Resolution Policy – Règles d'application des Principes directeurs régissant le règlement uniforme des litiges relatifs aux Noms de domaine sous extensions internationales (<http://www.wipo.int/amc/fr/domains/gtld/biz/rdrp/>)).

#### Relativement à l'extension .eu

- Procédure **ADR** (Alternative Dispute Resolution) exercée devant la Cour d'arbitrage Tchèque : <http://www.adreu.eurid.eu/index.php>.

L'acceptation du présent Contrat vaut acceptation des Conditions Générales d'Utilisation de l'Option Nom de domaine, de ses Annexes comprenant les Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion des Noms de domaine NordNet Registrar et de l'ensemble des textes visés ci-dessus, en fonction de l'extension de Nom de domaine visée lors de la demande d'enregistrement.

### ARTICLE 2. CONDITIONS D'ACCÈS A L'OPTION NOM DE DOMAINE

**2.1** Les présentes Conditions Générales d'utilisation ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles France Télécom permet au Client disposant de l'une des Offres d'accès Internet visée à l'article 1, de souscrire à l'Option pour ses besoins propres dans le cadre d'un usage strictement personnel et privé.

**2.2** L'Option est incompatible avec les offres internet Orange réservées aux clients Professionnels ainsi que l'offre Hello d'Orange.



2.3 Le Client peut souscrire à l'Option Nom de domaine en ligne depuis l'espace client orange.fr.

2.4 Le Client s'engage à consulter et à respecter les présentes conditions générales ainsi que ses annexes, les conditions définies par les Autorités de tutelle et Registres en charge de la gestion des extensions de Noms de domaine correspondant à la demande d'enregistrement du Nom de domaine, et les Procédures de résolution alternatives de litiges afférentes.

## ARTICLE 3. DÉFINITIONS

- *Contrat* : Les présentes Conditions Générales d'utilisation de l'Option Nom de domaine et ses Annexes.
- *Client* : Titulaire de l'Option y ayant dûment souscrit.
- *Autorité de tutelle ou Registre* : Organisme en charge de l'élaboration des règles applicables aux Noms de domaine et de la gestion d'une ou plusieurs extensions (ex : « .com » ; « .fr » ...), mais également auprès duquel la Société accréditée est autorisée à enregistrer l'(es) extension(s) de Noms de domaine gérée(s) par lui.
- *NordNet Registrar (ci-après nommée « Société accréditée » ou « le Registrar »)* : Centre d'enregistrement, accrédité par l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers – société Internet pour les Noms et numéros attribués), et par divers Registres et Autorités de tutelle nationales ou supra-nationales, y compris VGRS, PIR, Affilias, EURid et AFNIC. À travers le Contrat, France Télécom est l'interface entre le Client et NordNet Registrar, intervenant en qualité de Registrar pour le Nom de domaine dont le Client demande l'enregistrement ou autre Action, afin de faciliter la gestion du Nom de domaine concerné.
- *Nom De Domaine* : Chaîne de caractères, composée de deux éléments (correspondant au nom et à l'extension choisis par le Registrant en vue de son enregistrement), donnant notamment un accès simplifié à un site Internet.
- *L'Option* : abonnement comprenant :
  - la Création d'un Nom de domaine, sa gestion administrative et technique, et son renouvellement,
  - une redirection Web non masquante,
  - une redirection E-mail collector et l'activation par défaut sur l'adresse de messagerie Orange du compte principal du Client,
  - une interface de gestion de ces redirections accessible depuis le site Orange,
  - l'installation et la gestion des DNS du Nom de domaine permettant de garantir le fonctionnement des redirections Web et email définies par le Client. Les DNS et la zone du Nom de domaine ne peuvent en aucun cas être modifiés par le Client.
- *Registrant ou Titulaire Du Nom De Domaine* : Personne enregistrée comme titulaire du Nom De Domaine ; sera par défaut le Client à la souscription de l'Option Nom de domaine, et par conséquent à la création du Nom de domaine,
- *Contacts* : Personnes représentant le titulaire du Nom de Domaine et inscrites au titre d'un contact du Nom de domaine au sein de la base Whois.
- *Création / Dépôt - Enregistrement* : Action de réserver un Nom de domaine disponible à l'enregistrement auprès du Registre concerné, et d'enregistrer les informations relatives au Nom de domaine (Registrant, Contacts et DNS).
- *Extension* : Terme couramment utilisé pour désigner le suffixe du **Nom de domaine**.
- *Modification du Nom de domaine* : Action de rectifier ou de remplacer une ou plusieurs informations (Registrant, Contacts ...) relatives au Nom de domaine.
- *Renouvellement* : Action d'augmenter d'une année la date d'échéance de l'enregistrement du Nom de domaine.
- *Suppression* : Action d'effacer le Nom de domaine des bases de données du Registre concerné, ayant pour conséquence de le faire retomber dans le domaine public et de le rendre à nouveau disponible au Dépôt.
- *Transfert sortant* : Action d'exporter un Nom de domaine d'un Registrar vers un autre et d'enregistrer auprès de ce dernier les informations relatives au Nom de domaine (Registrant, Contacts et DNS) en vue de la gestion du Nom de domaine par le nouveau Registrar.
- *Procédure de résolution alternative de litiges* : Procédure extrajudiciaire dont les règles varient en fonction de l'extension concernée.
- *DNS (Domain Name Server - Serveur de Nom de domaine)* : Serveur de gestion technique du Nom de domaine permettant d'établir une correspondance entre une adresse IP (adresse d'une machine reliée à l'Internet) et un Nom de domaine et/ou d'utiliser des adresses de courriel basées sur le Nom de domaine.
- *Whois* : Base de données accessible en ligne permettant la visualisation des informations relatives à un Nom de domaine considéré (de type coordonnées de Registrant et de Contacts, Registrar, DNS déclarés).
- *Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion de la Société accréditée* : Conditions accessibles sur [www.nordnet.net](http://www.nordnet.net) (rubrique Registrar, Onglet « Conditions Générales »). Les Conditions générales et les Conditions particulières s'appliquent à tout demandeur à l'enregistrement d'un Nom de domaine, titulaire ou contact d'un Nom de domaine créé par le Registrar, ou plus généralement géré par l'intermédiaire du Registrar. Les Conditions particulières applicables sont celles relatives à l'extension concernée.

## ARTICLE 4. DESCRIPTION DE L'OPTION NOM DE DOMAINE

L'Option Nom de domaine consiste en un abonnement comprenant les prestations suivantes :

- la Création d'un Nom de domaine (aucune demande de transfert entrant ne pourra être prise en compte à ce titre), sa gestion administrative et technique, et son renouvellement,
- une redirection Web non masquante,

- une redirection E-mail collector et l'activation par défaut sur l'adresse de messagerie Orange du compte principal du Client,
- une interface de gestion de ces redirections accessible depuis le site Orange,
- l'installation et la gestion des DNS du Nom de domaine permettant de garantir le fonctionnement des redirections Web et email définies par le Client. Les DNS et la zone du Nom de domaine ne peuvent en aucun cas être modifiés par le Client.

#### 4.1 Enregistrement d'un nom de domaine

##### 4.1.1 Conditions de Création du Nom de domaine souhaité

France Télécom se charge de transmettre la demande de Création du Nom de domaine souhaité par le Client auprès de la Société accréditée, sous réserve que cette demande soit conforme aux conditions décrites ci-après.

##### 4.1.2 Demande de souscription de l'Option

Les demandes de souscription à l'Option Nom de domaine sont transmises en ligne, à partir du site orange.fr, par le biais d'un formulaire à compléter.

Dans le cadre de la souscription de l'Option, le Client ne peut demander que la Création d'un seul Nom de domaine. Une seule souscription de l'Option étant par ailleurs possible par compte client.

Sous réserve que la demande de souscription du Client soit conforme aux exigences des présentes Conditions Générales et de ses Annexes et complète, France Télécom transmettra par e-mail au Client la décision du Registre ou de l'Autorité de tutelle concerné relative à la Création du Nom de domaine souhaité (enregistrement ou refus), au plus tard dans les 7 (sept) jours suivant sa demande, et le cas échéant le motif d'un éventuel refus.

##### 4.1.3 Vérification avant enregistrement

###### 4.1.3.1 Disponibilité du Nom de domaine

Il est à noter qu'un Nom de domaine peut apparaître disponible lors de la consultation ou de la souscription à l'Option Nom de domaine sur le site orange.fr, alors qu'il est déjà réservé ou en cours de réservation par un tiers. À l'inverse, un Nom de domaine peut apparaître réservé alors qu'en réalité il est redevenu libre. Dans le premier cas, la demande du Client sera refusée immédiatement ou à terme. France Télécom transmettra par e-mail au Client la décision de refus d'enregistrement dans les conditions précitées.

###### 4.1.3.2 Respect des droits des tiers

Le Client déclare que le Nom de domaine dont il demande la Création ainsi que l'utilisation qui en sera faite directement ou indirectement, n'enfreint pas les droits d'un tiers, une réglementation applicable ou les dispositions des Conditions Générales d'utilisation, en ce comprises les Annexes, et les conditions définies par les Registres ou Autorités de tutelle, notamment en matière de protection des marques ou autres droits de propriété intellectuelle. France Télécom recommande au Client de solliciter, en la matière, les conseils de tout professionnel compétent.

France Télécom n'est pas tenue de réaliser une quelconque vérification à ce titre. Ainsi, le Client prend note qu'il supportera les conséquences éventuelles de toute action d'un tiers sur ce fondement.

##### 4.1.4 Informations à transmettre

Le Client s'engage à fournir à France Télécom, lors de sa commande ainsi que sur simple demande de France Télécom ou de la Société accréditée, des informations actuelles, complètes et exactes et à les mettre à jour régulièrement. Ces informations comprennent notamment les nom et prénom, l'adresse postale, l'adresse de courrier électronique, le numéro de téléphone du Client, ainsi que, pour le cas particulier de la Création d'un Nom de domaine en .fr, la date et le lieu de naissance, et la nationalité du Client.

Les e-mails envoyés à l'adresse de messagerie Orange du compte principal du Client, seront réputés avoir été reçus par le Client.

##### 4.1.5 Défaut de communication ou d'exactitude des informations

France Télécom sera libre de mettre fin/suspendre l'Option Nom de Domaine, après une mise en demeure préalable restée sans réponse pendant huit (8) jours ou tout autre délai défini dans le cadre de la notification en relation avec la demande du Registre ou de l'Autorité de tutelle concerné, si le Client omet délibérément, concernant les informations à transmettre visées à l'article précédent, de fournir à France Télécom, des informations complètes, actuelles et exactes, les mettre à jour rapidement, ou de répondre dans le délai imparti aux demandes de France Télécom concernant l'exactitude :

- des informations relatives aux coordonnées du Client,
- et plus généralement, de toute information que le Client aurait pu transmettre à France Télécom.

Le Client reconnaît que le fait de fournir délibérément des informations inexactes ou de ne pas les mettre à jour rapidement, constitue un manquement aux présentes Conditions Générales d'utilisation, un motif d'arrêt de la mise à disposition de l'Option Nom de Domaine comme rappelé à l'article 12 « Suspension-Résiliation ».

Par ailleurs, le Client est informé du fait que le non-respect de l'article précédent peut être sanctionné par le Registre ou l'Autorité de tutelle par la suspension/suppression du Nom de domaine dans le délai et les conditions définis par ce dernier.

##### 4.1.6 Délai d'Action

Toute demande d'Action sur le Nom de domaine (en ce compris la Création) ne sera prise en compte qu'à compter de la date et de l'heure du traitement par le Registre ou l'Autorité de tutelle et/ou le Registrar.

Concernant la demande de Création du Nom de domaine, l'enregistrement en ligne auprès de France Télécom ne donne droit à aucune antériorité particulière.

France Télécom prend toutes les précautions raisonnables pour que la demande du Client soit initiée dans les sept (7) jours à compter de la réception par ses soins, d'informations complètes et conformes aux présentes Conditions Générales d'utilisation, en ce compris les Annexes.

France Télécom n'est pas responsable des difficultés techniques indépendantes de sa volonté rencontrées tant dans la transmission que dans le traitement de la demande du Client.

##### 4.1.7 Contacts

Le Client accepte que le Contact technique et le Contact de facturation du Nom de domaine soient la Société accréditée.

Par ailleurs, le Client accepte que les coordonnées du Registrant du Nom de domaine figure également en tant que coordonnées de Contact administratif lors de la Création du Nom de domaine.

## ARTICLE 5. TRANSFERT SORTANT/SUPPRESSION DU NOM DE DOMAINE

Le Client est averti de ce que le transfert de l'enregistrement et la gestion de son Nom de domaine auprès de tout autre registrar de son choix que celui choisi par France Télécom dans le présent Contrat pourra entraîner de plein droit la résiliation par France Télécom du présent Contrat.

Le Contrat sera également résilié de plein droit en cas de suppression du Nom de domaine.

## ARTICLE 6. RENOUELEMENT DU NOM DE DOMAINE

Dans le cas où le Client choisit de souscrire l'Option, France Télécom s'engage à faire renouveler le Nom de domaine du Client dans la mesure où ce dernier a respecté les dispositions des présentes Conditions Générales d'Utilisation, et n'a pas procédé à la résiliation de l'Option ou au Transfert sortant de son Nom de domaine.

## ARTICLE 7. RE-DIRECTION E-MAIL – RE-DIRECTION WEB – GESTION PERSONNELLE

7.1 Dès la Création du Nom de domaine par le Client, ce dernier peut bénéficier du service de renvoi collector d'e-mails, c'est-à-dire l'acheminement des e-mails envoyés à toute adresse du type .....@mon-Nom-de-domaine, vers une boîte e-mails dont le Client dispose déjà. Par défaut et automatiquement, France Télécom fera « pointer » les messages adressés à toute adresse du type .....@mon-Nom-de-domaine vers la boîte aux lettres Orange du compte principal du Client. Le Client pourra à tout moment choisir de désactiver cette redirection depuis une interface accessible sur le site orange.fr, ou même changer la boîte aux lettres sur laquelle les messages adressés aux adresses du type .....@mon-Nom-de-domaine sont redirigés.

Il est interdit par les présentes Conditions Générales d'Utilisation, d'effectuer du « spam » (envoi en nombre de courriers électroniques non sollicités à des personnes avec lesquelles l'expéditeur n'a jamais eu de contact) ou publipostage pour lesquels l'adresse de retour est l'une des adresses que le Client aura choisie dans le cadre de la redirection e-mail prévue ci-dessus.

De plus, en cas de non-respect de l'alinéa précédent, France Télécom se réserve le droit de suspendre ou de supprimer la présence du Nom de domaine sur les serveurs DNS de la Société accréditée, ce qui aura pour effet d'empêcher l'accès au site du Client par le biais du nom de domaine géré par France Télécom et la redirection E-mail. Le Client est informé qu'exceptionnellement la redirection E-mail peut augmenter les délais d'expéditions des messages e-mail.

7.2 France Télécom permet au Client d'indiquer une adresse URL de site web vers laquelle seront reroutés les accès vers le Nom de domaine. La redirection sera non masquante c'est-à-dire qu'elle sera visible pour l'internaute. Il appartient au Client de la positionner à partir de son compte accessible depuis le site orange.fr.

7.3 Enfin, le Client pourra gérer personnellement son compte depuis le site orange.fr grâce à ses identifiants Orange habituels. Cette gestion permettra au Client notamment de modifier en ligne les redirections lesquelles seront effectives au plus tard trois (3) jours après la demande faite en ligne.

## ARTICLE 8. DURÉE DE L'OPTION NOM DE DOMAINE

Le Contrat est conclu par période de douze (12) mois renouvelable tacitement sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties jusqu'à quinze (15) jours avant la date de l'échéance annuelle du contrat. La date de l'échéance annuelle du contrat est communiquée au client par France Télécom, par e-mail lors de la confirmation de la Création du Nom de domaine comme de son renouvellement, et depuis l'interface Nom de domaine accessible sur le site orange.fr.

Le client pourra mettre un terme à l'option dans les quinze (15) jours précédant chaque nouvelle échéance annuelle, et sera dûment informé de cette faculté en temps utile par France Télécom.

Le Client peut résilier l'Option dans les délais fixés ci-dessus, en se connectant sur son espace client sur le site orange.fr.

Le Client prend note que dans l'hypothèse où le contrat par lequel il dispose de l'accès Internet se trouvait suspendu ou résilié et ceci pour quelque raison que ce soit, les présentes Conditions Générales d'Utilisation seraient de plein droit suspendues ou résiliées.

## ARTICLE 9. PRIX - FACTURATION

Le tarif de l'Option est précisé dans la fiche tarifaire jointe en annexe.

France Télécom se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Ces modifications seront applicables lors du renouvellement de l'Option. Le client sera informé de toute hausse des tarifs un mois avant son application effective. Il pourra alors mettre fin à l'Option selon les modalités et délais prévus à l'article 8 des présentes Conditions d'Utilisation. Cette résiliation ne saurait entraîner la résiliation de plein droit du contrat d'abonnement à l'offre Internet. Le cas échéant, le Nom de domaine créé restera enregistré auprès des services de la Société accréditée jusqu'à l'échéance de ce dernier.

Les redevances d'abonnement au titre de l'Option sont facturées annuellement sur la facture internet Orange du Client.

## ARTICLE 10. MODIFICATIONS DES PRESTATIONS

France Télécom se réserve le droit de cesser la commercialisation et de supprimer l'Option Nom de domaine. Dans ce cas, le Client sera informé dans un délai minimum d'un mois précédant la date de suppression de l'Option. Le client sera également et régulièrement informé de toute évolution du contenu de l'Option.

## ARTICLE 11. RESPONSABILITÉ

### 11.1 Limitation de responsabilité

FRANCE TÉLÉCOM N'EST PAS RESPONSABLE, NI À L'ÉGARD DU CLIENT, NI À L'ÉGARD D'UN TIERS POUR TOUS LES PRÉJUDICES, PERTES ET DOMMAGES POUVANT SURVENIR EN RAISON :

- A) D'UNE PERTE D'ENREGISTREMENT D'UN NOM DE DOMAINE,
- B) DE L'UTILISATION PAR UN TIERS DU NOM DE DOMAINE,
- C) DE L'UTILISATION PAR UN TIERS DES DONNÉES TRANSMISES LORS DE LA CRÉATION DU NOM DE DOMAINE OU POSTÉRIEUREMENT,
- D) DU RETARD OU DE L'INTERRUPTION D'ACCÈS AU SYSTÈME D'ENREGISTREMENT DE NOMS DE DOMAINE ÉTABLI ENTRE LE REGISTRAR ET LE REGISTRE,
- E) DE LA NON COMMUNICATION PAR LE CLIENT DES INFORMATIONS REQUISES OU DE LA COMMUNICATION D'INFORMATIONS ERRONÉES OU DE LEUR ABSENCE DE MISE A JOUR,
- F) D'ÉVÉNEMENTS ÉCHAPPANT AU CONTRÔLE RAISONNABLE DE FRANCE TÉLÉCOM,
- J) DE L'APPLICATION DES DISPOSITIONS DE RÈGLEMENT DES CONFLITS VISÉES À L'ARTICLE 1.
- K) D'UN REFUS DE CRÉATION DU NOM DE DOMAINE PAR LE REGISTRE OU SIGNIFIÉE PAR LA SOCIÉTÉ ACCRÉDITÉE DE PLUS, FRANCE TÉLÉCOM NE SERA PAS RESPONSABLE DE DOMMAGES INDIRECTS, DE TOUTE NATURE, Y COMPRIS LES MANQUES À GAGNER, PERTES D'EXPLOITATION ET AUTRES, QUEL QUE SOIT LE TYPE D'ACTION EN RESPONSABILITÉ ENGAGÉE MÊME SI FRANCE TÉLÉCOM ET/OU LA SOCIÉTÉ ACCRÉDITÉE ONT ÉTÉ AVERTIES DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGES.

### 11.2 Responsabilité du Client

Le Client s'engage à communiquer en temps utile les informations visées à l'article 4.1.4, à respecter les droits des tiers, et les dispositions d'ordre public et conformes aux bonnes moeurs, ainsi que les conditions de la Société accréditée, visées en annexe 1.

Le Client assume toute responsabilité liée à tout enregistrement ou utilisation frauduleuse ou illicite de son Nom de domaine, et toutes actions à son encontre portant à quelque titre que ce soit sur le Nom de domaine.

## ARTICLE 12. SUSPENSION - RÉSILIATION

12.1 Si le Client ne respecte pas l'une quelconque des clauses des Conditions Générales d'Utilisation et après mise en demeure restée sans effet pendant quinze (15) jours, France Télécom se réserve le droit de :

- supprimer le Nom de domaine enregistré par le Client, pour les cas autorisés par le Registre ou le Registrar ;
- ou de suspendre ou de supprimer la présence du Nom de domaine du Client sur les DNS de la Société accréditée, ce qui aura pour effet d'empêcher l'accès au site du Client et la redirection E-mail collector.

Si France Télécom a recours à cette faculté, il ne sera redevable à l'égard du Client d'aucun dédommagement.

Par ailleurs, France Télécom se réserve le droit de suspendre la fourniture des services dès lors qu'un événement de force majeure la met dans l'impossibilité de respecter tout ou partie de ses obligations, et notamment en cas de retrait, quelle qu'en soit la cause, de l'agrément accordé aux services de la Société accréditée par les Registres et/ou Autorité de tutelle.

### 12.2 Résiliation sans faute

Le Client peut résilier l'abonnement à l'Option qu'il a souscrite depuis son espace client sur le site orange.fr. Le Client pourra mettre un terme à l'Option Nom de Domaine dans les conditions définies à l'article portant sur la durée du Contrat.

### 12.3 Conséquences de la résiliation

Le Client est averti que la Résiliation de l'Option Nom de domaine implique que le Nom De Domaine concerné ne sera pas renouvelé pour son compte par France Télécom. Cependant, le Nom de domaine restera enregistré auprès de la Société accréditée jusqu'à l'échéance du Nom de domaine, sous réserve que le Nom de domaine n'ait pas été supprimé ou transféré vers un autre registrar par le Client.

Une telle Résiliation pourra entraîner la perte du Nom de domaine si le Client n'a pas pris les mesures nécessaires auprès de la Société accréditée ou tout autre prestataire.

Si le Nom de domaine était supprimé ou en l'absence de renouvellement, il redeviendrait disponible à l'enregistrement auprès de l'Autorité de tutelle ou le Registre concerné.

La résiliation prend effet dans les 15 jours suivant la notification, à moins qu'elle ne résulte de la suppression du Nom de domaine ou de son Transfert sortant.

La résiliation n'entraîne pas de remboursement de l'abonnement à l'Option facturée annuellement.

À compter de la prise d'effet de la Résiliation, le Client ne bénéficie plus des avantages liés à l'Option.

La Résiliation de l'Option n'entraîne pas la résiliation du contrat d'abonnement à l'offre Orange Internet.

## ARTICLE 13. DROIT DE RÉTRACTATION

En cas de souscription à distance, le Client, personne physique agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité professionnelle ou commerciale, bénéficie d'un délai de rétractation de sept (7) jours francs à compter de l'acceptation de l'Option.

Lorsque ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le Client peut exercer ce droit par courrier en l'adressant à :

**Orange - Services Clients Internet  
33734 Bordeaux CEDEX 09**

Conformément à l'article L 121-20-2 du Code de la Consommation, le Client qui accepte d'utiliser l'Option via son abonnement avant la fin du délai de sept (7) jours francs renonce expressément à bénéficier de son droit de rétractation

## ARTICLE 14. DONNÉES - TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Le Client accepte que France Télécom traite, conserve et transmette les données personnelles comme indiqué ci-dessous.

FRANCE TÉLÉCOM SE RÉSERVE LE DROIT DE TRANSMETTRE L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS PERSONNELLES À LA SOCIÉTÉ ACCRÉDITÉE, AU REGISTRE ET/OU AUTORITÉ DE TUTELLE (pouvant être situé hors du territoire de l'Union européenne pour les extensions internationales), A LA SOCIÉTÉ D'ENTIERCEMENT (située hors du territoire de l'Union européenne pour les extensions internationales) DÉFINI PAR CE DERNIER, AINSI QU'À TOUTE AUTORITÉ ET/OU À TOUTES PERSONNES QUI DOIVENT ÊTRE OU QUI PEUVENT ÊTRE LÉGALEMENT DESTINATAIRES DES INFORMATIONS.

LE CLIENT RECONNAÎT ÉGALEMENT DONNER À FRANCE TÉLÉCOM L'AUTORISATION DE TRANSMETTRE TOUT OU PARTIE DES INFORMATIONS CONCERNANT LE CLIENT À UN TIERS, NOTAMMENT POUR DES OPÉRATIONS DE PROSPECTION OU DE VENTE, DANS LE RESPECT DES LÉGISLATIONS APPLICABLES.

Toutefois, le Client pourra s'opposer à la transmission et/ou la conservation des informations, sauf si la transmission s'avère indispensable à la Création du Nom de domaine souhaité, sa gestion ou toute demande d'Action portant sur ce Nom de domaine. Cette opposition devra être transmise à France Télécom par courrier aux coordonnées précisées à la Rubrique Contact du site orange.fr.

Le Client dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données le concernant qu'il pourra exercer en adressant à France Télécom un courriel depuis le formulaire contactez-nous du site orange.fr.

France Télécom s'engage à ne pas procéder à des conservations, traitements et transmissions qui seraient contraires aux principes rappelés dans les présentes Conditions Générales d'Utilisation.

De même, France Télécom prendra toute précaution raisonnable afin de protéger les données personnelles transmises contre toute perte, mauvaise utilisation, transmission ou accès non autorisé et afin de tenir à jour les informations fournies au public.

L'ensemble des données demandées par France Télécom sont nécessaires afin que la Création, la gestion ou toute Action sur le Nom de domaine soient possibles, de même que la fourniture des services complémentaires. Lesdites données doivent obligatoirement être fournies sauf si France Télécom indique que ces données sont facultatives.

Le Client accepte, sauf disposition spécifique définie par un Registre ou une Autorité de tutelle que les coordonnées du Registrant et des Contacts du Nom de domaine soit accessible en ligne via les bases Whois.

Le Client s'engage à informer des présentes dispositions et recueillir le consentement préalable de tout tiers dont les coordonnées seraient transmises par lui dans le cadre de l'Option.

## ARTICLE 15. LOI APPLICABLE

La loi française sera seule applicable.

## ANNEXES

### ANNEXE 1 - Conditions Générales et particulières d'enregistrement et de gestion de noms de domaine Nordnet et Registrar

Le titulaire du Nom De Domaine et le Client sont soumis aux Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar, le Registrar du Nom de domaine créé ou renouvelé par le Client dans le cadre de l'Option.

Les conditions générales d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar sont applicables à toute Création, renouvellement et gestion de Nom de domaine par NordNet Registrar. Elles sont accessibles à partir du site Internet [www.nordnet.net](http://www.nordnet.net), rubrique Registrar, onglet Conditions générales. Les services de NordNet peuvent également les adresser aux clients par courriel sur simple demande adressée au Registrar via son site Internet.

Outre les conditions générales précitées, les Conditions particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar, précisant les spécificités de chaque extension, et les Procédures de résolution alternative de litiges applicables sont, pour chacun des textes, fonction de l'extension choisie lors de la demande de Création du Nom de domaine. Les Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar applicables seront celles en vigueur au jour de la demande de Création ou du Renouvellement du Nom de domaine par le Client.

Si une Action est réalisée sur le Nom de domaine créé, les Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar applicables seront celles en vigueur au jour de la demande d'Action.

Toutefois, une modification des Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar en cours d'abonnement ne sera appliquée à toute demande d'Action sur le Nom de domaine que lorsque la modification est exigée par un Registre et/ou une Autorité de tutelle.

Le Client s'engage à consulter régulièrement et à respecter les Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar à jour.

Il est à noter enfin que pour chaque extension, il existe une Autorité de tutelle et/ou un Registre dont l'identité est précisée au sein des Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar. Ces Registres ou Autorités de tutelle définissent les règles impératives applicables à l'extension considérée (cf. Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar).

## ANNEXE 2 - Fiche tarifaire de l'option nom de domaine

L'Option Nom de domaine est proposée au tarif de 20€ TTC/ an par France Télécom.